RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 03214
Numéro SIREN : 501 705 792
Nom ou dénomination : ABALONE TT LANDES

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2018 sous le numéro de dépôt 16777

ABALONE TT LANDES
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 43, rue Bobby Sands – 44800 SAINT-HERBLAIN
501 705 792 RCS NANTES

COMPTES ANNUELS CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017

Déposé au Greffe
le 01 OCT. 2018
sous le N° 16777
RCS N° 7 53214

Certifiés conformes,
LE PRESIDENT

S A S ABALONE TT LANDES

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

COMPTES ANNUELS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 229.06	3 229.06				
	Fonds commercial (1)	35 000.00		35 000.00	35 000.00		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	20 818.65	17 176.47	3 642.18	5 718.13	-2 075.95	-36.30
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	9 631.00		9 631.00	2 320.00	7 311.00	315.13
	Autres immobilisations financières	2 180.00		2 180.00	2 180.00		
	Total II	70 858.71	20 405.53	50 453.18	45 218.13	5 235.05	11.58
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	339 990.32	27 302.95	312 687.37	431 342.00	-118 654.63	-27.51
	Autres créances	314 644.51		314 644.51	429 590.64	-114 946.13	-26.76
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	21.02		21.02	14.02	7.00	49.93
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	16 053.00		16 053.00	23 182.14	-7 129.14	-30.75
	Total III	670 708.85	27 302.95	643 405.90	884 128.80	-240 722.90	-27.23
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	741 567.56	47 708.48	693 859.08	929 346.93	-235 487.85	-25.34

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an 11 811.00
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 100 000)	100 000.00	100 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000.00	7 619.22	2 380.78	31.25
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	144 235.01	144 754.65	-519.64	-0.36
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	40 832.30	131 907.29	-91 074.99	-69.04
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	295 067.31	384 281.16	-89 213.85	-23.22
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	13 767.87	10 957.72	2 810.15	25.65
	Emprunts et dettes financières diverses	2 472.63	3 037.15	-564.52	-18.59
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 612.19	80 563.46	-12 951.27	-16.08
	Dettes fiscales et sociales	314 181.46	450 034.10	-135 852.64	-30.19
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	757.62	473.34	284.28	60.06
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	398 791.77	545 065.77	-146 274.00	-26.84
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	693 859.08	929 346.93	-235 487.85	-25.34
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	398 791.77	545 065.77		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	1 485 696.60		1 485 696.60	2 929 608.19	-1 443 911.59	-49.29
Chiffre d'affaires NET	1 485 696.60		1 485 696.60	2 929 608.19	-1 443 911.59	-49.29
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			38 108.31	72 594.19	-34 485.88	-47.51
Autres produits			1 541.32	3 014.95	-1 473.63	-48.88
Total des Produits d'exploitation (I)			1 525 346.23	3 005 217.33	-1 479 871.10	-49.24
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			172 435.29	240 745.43	-68 310.14	-28.37
Impôts, taxes et versements assimilés			32 366.91	68 841.56	-36 474.65	-52.98
Salaires et traitements			1 039 790.65	1 976 722.28	-936 931.63	-47.40
Charges sociales			262 408.67	510 570.01	-248 161.34	-48.60
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 075.95	2 428.55	-352.60	-14.52
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			21 546.85	47 268.56	-25 721.71	-54.42
Total des Charges d'exploitation (II)			1 530 624.32	2 846 576.39	-1 315 952.07	-46.23
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-5 278.09	158 640.94	-163 919.03	-103.33
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	3 394.45	3 260.65	133.80	4.10
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	3 394.45	3 260.65	133.80	4.10
2. Résultat financier (V-VI)	-3 394.45	-3 260.65	-133.80	-4.10
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-8 672.54	155 380.29	-164 052.83	-105.58
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	49 504.84	28 188.00	21 316.84	75.62
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	49 504.84	28 188.00	21 316.84	75.62
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		18 747.00	-18 747.00	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		18 747.00	-18 747.00	-100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	49 504.84	9 441.00	40 063.84	424.36
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		14 969.00	-14 969.00	-100.00
Impôts sur les bénéfices (X)		17 945.00	-17 945.00	-100.00
Total des produits (I+III+V+VII)	1 574 851.07	3 033 405.33	-1 458 554.26	-48.08
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 534 018.77	2 901 498.04	-1 367 479.27	-47.13
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	40 832.30	131 907.29	-91 074.99	-69.04

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 693 859.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 485 696.60 Euros et dégageant un bénéfice de 40 832.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 61 599€.
La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe ABALONE d'accentuer son développement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	38 229		
Installations générales agencements aménagements divers	10 642		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 177		
TOTAL	20 819		
Prêts, autres immobilisations financières	4 500		7 311
TOTAL	4 500		7 311
TOTAL GENERAL	63 548		7 311

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			38 229	38 229
Installations générales agencements aménagements divers			10 642	10 642
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 177	10 177
TOTAL			20 819	20 819
Prêts, autres immobilisations financières			11 811	11 811
TOTAL			11 811	11 811
TOTAL GENERAL			70 859	70 859

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 229			3 229
Installations générales agencements aménagements divers	8 352	851		9 204
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 748	1 225		7 973
TOTAL	15 101	2 076		17 176
TOTAL GENERAL	18 330	2 076		20 406

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	851				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 225				
TOTAL	2 076				
TOTAL GENERAL	2 076				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	49 532		22 230		27 303
TOTAL	49 532		22 230		27 303
TOTAL GENERAL	49 532		22 230		27 303
Dont dotations et reprises d'exploitation			22 230		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	9 631	9 631	
Autres immobilisations financières	2 180	2 180	
Clients douteux ou litigieux	32 695	32 695	
Autres créances clients	307 296	307 296	
Impôts sur les bénéfices	47 826	47 826	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 042	9 042	
Groupe et associés	252 635	252 635	
Débiteurs divers	5 142	5 142	
Charges constatées d'avance	16 053	16 053	
TOTAL	682 499	682 499	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	7 311		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	13 768	13 768		
Fournisseurs et comptes rattachés	67 612	67 612		
Personnel et comptes rattachés	88 707	88 707		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	95 699	95 699		
Taxe sur la valeur ajoutée	85 256	85 256		
Autres impôts taxes et assimilés	44 520	44 520		
Groupe et associés	2 473	2 473		
Autres dettes	758	758		
TOTAL	398 792	398 792		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	14.4948	6 899			6 899

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Dans le cadre de l'application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, le fonds commercial inscrit à l'actif a fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de clôture.

La valeur actuelle du fonds de commerce étant estimée au moins égale à sa valeur comptable, il n'a été procédé à aucune dépréciation du fonds commercial.

Le fonds de commerce ayant une durée illimitée, notre société n'a pas opté pour l'amortissement.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	5 142
Total	5 142

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	162
Emprunts et dettes financières diverses	2 473
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 445
Dettes fiscales et sociales	101 355
Autres dettes	758
Total	133 193

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	16 053
Total	16 053

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 027 euros correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	32 062
Total (1)	32 062

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	234 369
Total	234 369

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	
30 à 39 ans	21 à 30 ans	88
moins de 30 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		88

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

ABALONE TT LANDES
Société par actions simplifiée
Au capital de 100 000,00 euros
Siège social : 43, rue Bobby Sands – 44800 SAINT-HERBLAIN
501 705 792 RCS NANTES

DECISION ADOPTEE PAR L'ASSOCIE UNIQUE 15 JUIN 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME DECISION
L'Associée unique décide d'affecter résultat bénéficiaire de 40 832,30 euros de la manière suivante :

ORIGINE		
Résultat de l'exercice		40 832,30 €
Autres réserves		144 235,01 €
Report à nouveau		0,00 €
AFFECTATION		
Dotations aux réserves		
A la réserve légale	0,00 €	
Aux autres réserves	5 072,40 €	
Autres		
A titre de dividendes	179 994,91 €	
TOTAL	**185 067,31 €**	**185 067,31 €**

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES
Le dividende unitaire sera de 26,09 euros.
Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 juin 2018.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associée unique prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au cours des trois derniers exercices :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2016	130 046,15 €	x	
31.12.2015	NEANT	x	
31.12.2014	NEANT		

Pour copie conforme
LE PRESIDENT

greffe

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq Chemins
CS 14109
50009 Saint Lô Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

ABALONE TT LANDES S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

ABALONE TT LANDES S.A.S.

43 rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN

Ce rapport contient 16 pages

Référence : YB-12-17-48

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

KPMG S.A.
89 Rue des Cinq Chemins
CS 14109
50009 Saint Lô Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 33 77 14 14
Télécopie : +33 (0)2 33 05 22 31
Site internet : www.kpmg.fr

ABALONE TT LANDES S.A.S.

Siège social : 43 rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN
Capital social : €.100 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société Abalone TT Landes S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Abalone TT Landes S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La société constitue des dépréciations des créances clients selon les modalités décrites dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société Abalone TT Landes S.A.S., décrite dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondage, l'application de cette approche.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la présidente et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Lô, le 11 juin 2018

KPMG S.A.

Yohann Bossard
Associé

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : S A S ABALONE TT LANDES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 43 RUE BOBBY SANDS 44800 ST HERBLAIN — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 5 0 1 7 0 5 7 9 2 0 0 0 4 9 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31122017 Net 3	N-1 31122016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 229	AG 3 229		
	Fonds commercial (1)	AH	35 000	AI	35 000	35 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	20 819	AU 17 176	3 642	5 718
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF	9 631	BG	9 631	2 320
	Autres immobilisations financières*	BH	2 180	BI	2 180	2 180
	TOTAL (II)	BJ	70 859	BK 20 406	50 453	45 218
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	339 990	BY 27 303	312 687	431 342
	Autres créances (3)	BZ	314 645	CA	314 645	429 591
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	21	CG	21	14
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	16 053	CI	16 053	23 182
	TOTAL (III)	CJ	670 709	CK 27 303	643 406	884 129
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	741 568	1A 47 708	693 859	929 347

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 11 811 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

QUADRATUS Informatique

CECOM Experts-comptables

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

(2) BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : S A S ABALONE TT LANDES — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0.0....0.0.0.....)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	7 619
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	144 235	144 755
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	40 832	131 907
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	295 067	384 281
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	13 768	10 958
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 473	3 037
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	67 612	80 563
	Dettes fiscales et sociales	DY	314 181	450 034
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	758	473
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	398 792	545 066
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	693 859	929 347

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	398 792	545 066
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	13 606	10 754

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : S A S ABALONE TT LANDES — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	1 485 697	FH		FI	1 485 697	2 929 608
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 485 697	FK		FL	1 485 697	2 929 608
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	38 108	72 594
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 541	3 015
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 525 346	3 005 217
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	172 435	240 745
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	32 367	68 842
	Salaires et traitements*					FY	1 039 791	1 976 722
	Charges sociales (10)					FZ	262 409	510 570
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	2 076	2 429
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	21 547	47 269
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 530 624	2 846 576
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(5 278)	158 641
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 394	3 261
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	3 394	3 261
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 394)	(3 261)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(8 673)	155 380

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : S A S ABALONE TT LANDES — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	49 505	28 188	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	49 505	28 188	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		18 747	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		18 747	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	49 505	9 441	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		14 969	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		17 945	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 574 851	3 033 405	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 534 019	2 901 498	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	40 832	131 907	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY			
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
	(3) Dont - Crédit bail mobilier *	HP			
	(3) Dont - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	15 879	71 637	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels
REMBOURSEMENT CVAE 2015		23 471
REMBOURSEMENT CVAE 2014		26 034

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

QUADRATUS Informatique

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

S A S ABALONE TT LANDES
43 RUE BOBBY SANDS

44800 ST HERBLAIN

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

CECOM Experts-comptables
ZA LA CROIX CARREE

50180 AGNEAUX

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 693 859.08 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 485 696.60 Euros et dégageant un bénéfice de 40 832.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 61 599€.
La société a demandé un préfinancement au titre de ce mécanisme.
Le CICE a permis au groupe ABALONE d'accentuer son développement en ouvrant de nouvelles agences et en recrutant de nouveaux collaborateurs.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	38 229		
Installations générales agencements aménagements divers	10 642		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	10 177		
TOTAL	20 819		
Prêts, autres immobilisations financières	4 500		7 311
TOTAL	4 500		7 311
TOTAL GENERAL	63 548		7 311

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			38 229	38 229
Installations générales agencements aménagements divers			10 642	10 642
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			10 177	10 177
TOTAL			20 819	20 819
Prêts, autres immobilisations financières			11 811	11 811
TOTAL			11 811	11 811
TOTAL GENERAL			70 859	70 859

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 229			3 229
Installations générales agencements aménagements divers	8 352	851		9 204
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 748	1 225		7 973
TOTAL	15 101	2 076		17 176
TOTAL GENERAL	18 330	2 076		20 406

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	851				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 225				
TOTAL	2 076				
TOTAL GENERAL	2 076				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	49 532		22 230		27 303
TOTAL	49 532		22 230		27 303
TOTAL GENERAL	49 532		22 230		27 303
Dont dotations et reprises d'exploitation			22 230		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	9 631	9 631	
Autres immobilisations financières	2 180	2 180	
Clients douteux ou litigieux	32 695	32 695	
Autres créances clients	307 296	307 296	
Impôts sur les bénéfices	47 826	47 826	
Taxe sur la valeur ajoutée	9 042	9 042	
Groupe et associés	252 635	252 635	
Débiteurs divers	5 142	5 142	
Charges constatées d'avance	16 053	16 053	
TOTAL	682 499	682 499	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	7 311		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	13 768	13 768		
Fournisseurs et comptes rattachés	67 612	67 612		
Personnel et comptes rattachés	88 707	88 707		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	95 699	95 699		
Taxe sur la valeur ajoutée	85 256	85 256		
Autres impôts taxes et assimilés	44 520	44 520		
Groupe et associés	2 473	2 473		
Autres dettes	758	758		
TOTAL	398 792	398 792		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	14.4948	6 899			6 899

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Dans le cadre de l'application du règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général, le fonds commercial inscrit à l'actif a fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de clôture.

La valeur actuelle du fonds de commerce étant estimée au moins égale à sa valeur comptable, il n'a été procédé à aucune dépréciation du fonds commercial.

Le fonds de commerce ayant une durée illimitée, notre société n'a pas opté pour l'amortissement.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	5 142
Total	5 142

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	162
Emprunts et dettes financières diverses	2 473
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 445
Dettes fiscales et sociales	101 355
Autres dettes	758
Total	133 193

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	16 053
Total	16 053

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 027 euros correspondant aux honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Effets escomptés non échus	32 062
Total (1)	32 062

Engagements reçus

GARANTIE FINANCIERE ATRADIUS	234 369
Total	234 369

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
59 ans	moins d'un an	
54 à 58 ans	1 à 5 ans	
50 à 54 ans	6 à 10 ans	
40 à 49 ans	11 à 20 ans	
30 à 39 ans	21 à 30 ans	88
moins de 30 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		88

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- turn over : 5 %
- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 2 %

ABALONE FRANCE

43 rue Bobby Sands
ZAC de la Lorie - BP 80095
44814 SAINT-HERBLAIN CEDEX
SIRET 383 497 963 00108
Tél. 02 40 69 09 83
Fax 02 40 69 04 73

www.abalone-interim.com

ABALONE
a été labellisé
Nantes 2013 Green Capital

ARRIVÉ
- 1 OCT. 2018
GREFFE T.C.

DEPOT DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-après l'ensemble des éléments relatifs au dépôt des comptes sociaux clos le 31 décembre 2017 des sociétés :

ABALONE ENERGIE
ABALONE RESEARCH
ABALONE TT ROMORANTIN
ABALONE TT VENDEE
ABALONE TT NANTES BATIMENT
ABALONE TT ATLANTIQUE CENTRE
ABALONE TT LANDES
IMPRO SOLUTIONS
ABALONE TT MANTES LA JOLIE
ABALONE TT BORDEAUX
ABALONE TT BRETAGNE
ABALONE TT 49-85
ABALONE TT TOULOUSE
ABALONE TT ATLANTIQUE OUEST
ABALONE TT REZE

Ainsi qu'un chèque d'un montant de 48,14 euros à l'ordre du greffe du tribunal de commerce pour chacune de ces sociétés.

Merci de bien vouloir transmettre les récépissés de dépôt à l'adresse suivante :

ABALONE FRANCE
Claire BAUDET
43, rue Bobby Sands
44800 SAINT-HERBLAIN

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de nos salutations distinguées.

Claire BAUDET
Juriste droit des sociétés